

Informations relatives à la demande de validation des acquis de l'expérience (VAE) en vue de l'obtention du Brevet de Moniteur de Football (BMF) délivré par la Fédération Française de Football Saison 2013/2014

1. Les étapes de la demande de VAE

1^{ère} phase : Information

Vous souhaitez effectuer une demande de dossier en vue de l'obtention du BREVET DE MONITEUR DE FOOTBALL (BMF) (code NSF : 335 – Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal officiel du 22 août 2012)

- adressez un mail au Centre interrégional formation de Châteauroux – lcf.formation@wanadoo.fr
- Le CIF vous transmettra un dossier (Parties 1 et 2).

2^{ème} phase : Recevabilité du dossier

- Vous déposez en 3 exemplaires avant la date fixée ci-après, la première partie du dossier en précisant si vous souhaitez un entretien avec le jury,
- Votre dossier est recevable,
- Le CIF :
 - Vous adresse un accusé de réception et vous attribue un numéro de dossier à rappeler dans toute correspondance,
 - Examine votre dossier (partie 2) et vous notifie un avis de recevabilité dans un délai de deux mois après l'accusé de réception,
 - Vous indique la date et le lieu de réunion des prochains jurys fixés dans le calendrier national des examens (cf. point 2)

3^{ème} phase : Validation des acquis de votre expérience

- Vous adressez trois exemplaires de votre dossier complet (1^o et 2^o partie), en veillant à respecter la date de clôture des inscriptions, Vous devez renseigner les fiches descriptives d'activité auxquelles vous pouvez joindre des attestations, des certificats, des copies de diplômes et toutes pièces pouvant justifier de votre expérience et de vos compétences.
- Vous avez demandé un entretien avec le jury ou le jury a souhaité s'entretenir avec vous.
- Le jury : L'étude du dossier est réalisée lors d'une session d'examen ou d'une commission d'étude du dossier par un jury.
- Le CIF-Ligue du centre :
 - Vous adresse une convocation pour cet entretien,
 - Vous notifie la décision du jury qui peut :
 - vous attribuer le diplôme ;
 - ne pas vous attribuer le diplôme ;
 - vous attribuer une partie du diplôme, vous devez dans les 5 ans obtenir la totalité du diplôme.

2. Calendrier

VAE Brevet de Moniteur de Football

Ouverture : 1^{er} Novembre 2013

Date limite d'envoi de la Partie 1 : 7 mars 2014

Date limite d'envoi de la Partie 2 : 7 avril 2014

Jury : 7 juillet 2013

3. Conditions de recevabilité de la demande des candidats

- Etre âgé de 18 ans révolus,
- Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),
- Justifier d'un volume horaire de trente cinq heures consacré à l'arbitrage en football.
- Justifier d'un volume horaire d'activité professionnelle ou bénévole dans l'encadrement sportif en football, équivalent à 1 000 heures sur un minimum de trois ans correspondant au domaine des activités visées par le Brevet de Moniteur de Football.

4. Frais d'inscription et d'étude de dossier

4.1. Frais d'inscription

La Partie 1 (Recevabilité du dossier) doit être accompagnée d'un chèque de 50 € TTC (frais à régler par chèque à l'ordre de la Ligue du centre de football)

4.2. Frais d'étude

4 UC	450 € TTC
3 UC	400 € TTC
2 UC	350 € TTC
1 UC	300 € TTC

Ces frais sont à régler par chèque à l'ordre de la Ligue du Centre de football et à adresser lors de l'envoi de la Partie 2 du dossier (Analyse de l'expérience).